

# DoC'ActuS

Bulletin d'information

Service documentation/communication  
STL Limousin

**N° 132, AVRIL 2019**

## Sommaire :

<b>Extraits du journal officiel de la République française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du journal officiel de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>Sénat : Questions / réponses</b>	<b>3</b>
<b>Circulaire</b>	<b>3</b>
<b>Normalisation</b>	<b>4</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>4</b>
<b>Parlement européen</b>	<b>5</b>
<b>Les brèves</b>	<b>6</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>9</b>
<b>Sur le web</b>	<b>10</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>11</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>13</b>
<b>Nouveautés INRS</b>	<b>14</b>
<b>Congrès, colloques, conférences</b>	<b>15</b>
<b>Le quotidien d'un ouvrier sur le chantier de Notre-Dame</b>	<b>15</b>

**Restez informé(e) au quotidien !**



Suivez-nous  
sur Twitter !  
@STL\_limousin



### 17/04/2019

- [Arrêté du 01/04/2019](#) portant habilitation d'un bureau de vérification pour l'application du règlement de sécurité contre les **risques d'incendie et de panique** dans les chapiteaux, tentes et structures recevant du public.

### 18/04/2019

- [Arrêté du 05/04/2019](#) portant agrément d'un organisme pour effectuer les **vérifications techniques** réglementaires dans les **établissements recevant du public**.

### 25/04/2019

- [Décret n° 2019-356 du 23 avril 2019](#) relatif à la procédure d'instruction des **déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles** du régime général.

*Notice* : Le décret refond la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui soumet le salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et son employeur à une instruction diligentée par l'Assurance maladie risques professionnels. Le décret renforce l'information des parties sur les différentes étapes de l'instruction et aménage une phase de consultation et d'enrichissement du dossier. S'agissant des accidents du travail, le texte instaure un délai de dix jours francs à compter de la déclaration d'accident pour que l'employeur émette des réserves motivées auprès de la caisse. Le délai d'instruction en cas de réserves motivées de l'employeur - et, par suite, d'investigations complémentaires conduites par la caisse - demeure fixé à trois mois. S'agissant des maladies professionnelles, le texte distingue deux procédures assorties d'un délai de quatre mois, selon que la demande relève du dispositif des tableaux de maladies professionnelles ou de la voie complémentaire faisant intervenir les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

- [Décret n° 2019-360 du 24 avril 2019](#) relatif à l'**expérimentation des entreprises adaptées** de travail temporaire portant modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation.
- [Arrêté du 19 avril 2019](#) modifiant et complétant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'**allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 19 avril 2019](#) modifiant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'**allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 19 avril 2019](#) modifiant et complétant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'**allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.

### 30/04/2019

- [Décret n° 2019-382 du 29 avril 2019](#) portant application des dispositions de l'article 104 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatif aux **obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise**. [*Entreprises dont les effectifs sont supérieurs ou égaux à 50 salariés.*]

## Extraits du journal officiel de l'Union européenne

### 4 avril 2019

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou relatives aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006].



## 5 avril 2019

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006].

## 11 avril 2019

- [Rectificatif au résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006] ( JO C 218 du 22.6.2018 ).

## Sénat : Questions / réponses

### Conditions d'obtention du permis de conduire pour les personnes atteintes de diabète :

Récemment, le président de la fédération française des diabétiques (FFD) a déclaré que la gestion du permis de conduire pour les personnes atteints de diabète allait changer, notamment en lien avec la visite médicale qui se déroulera dorénavant avec le médecin traitant et non plus avec le médecin agréé qui ne connaît pas les patients en amont. Aussi, se félicitant de cette avancée qui tend à normaliser la vie des personnes atteintes de diabète, Mme Isabelle Raimond-Pavero, sénatrice, demande au Gouvernement sous quel délai ce processus est applicable.

- [Réponse du Ministère des solidarités et de la santé le 04/04/2019.](#)

**Accès à l'emploi des personnes diabétiques :** Mme Laurence Cohen interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les restrictions professionnelles dont font l'objet les personnes diabétiques de type 1 et 2 et lui demande comment le Gouvernement entend réviser les textes en vigueur, pour permettre aux personnes diabétiques d'avoir une égalité d'accès à l'emploi.

- [Réponse du Ministère des solidarités et de la santé le 11/04/2019.](#)

## Circulaire

### 18/04/2019

- [Instruction interministérielle](#) relative au **transport de certaines marchandises dangereuses** intéressant le ministère de l'intérieur, prise en application de l'article 1er de l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit "**arrêté TMD**").

**Résumé :** Les transports de certaines marchandises dangereuses de la classe 1 au profit des forces de sécurité intérieure sont soumis à une exigence de discrétion, vis-à-vis notamment du risque terroriste. L'instruction interministérielle introduit un aménagement de la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses afin que la désignation des produits n'apparaisse pas à l'extérieur des colis, tout en maintenant les autres informations permettant l'identification des produits par les services de secours.



## Normalisation

**Mars 2019 : quoi de neuf en normalisation SST ?** : EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations. *Eurogip le 03/04/2019.*

- Télécharger ["quoi de neuf en normalisation SST" de mars 2019](#)

## Jurisprudence

**Harcèlement moral : responsabilité du Conseil de l'ordre des avocats pour des faits de harcèlement moral commis par un avocat du Conseil sur un personnel administratif.** Dans cet arrêt du 6 mars 2019, la Cour de cassation rappelle que l'employeur, tenu d'une obligation de sécurité envers ses salariés, engage sa responsabilité en cas de harcèlement moral commis par les personnes qui exercent, de fait ou de droit, une autorité sur ses salariés. Ainsi l'ordre des avocats est responsable du harcèlement moral subi par l'un de ses salariés, dès lors que les faits ont été commis par un avocat membre du Conseil de l'ordre qui exerçait une autorité sur celui-ci. *ISTNF le 02/04/2019*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

**Reviement de jurisprudence pour l'indemnisation du préjudice d'anxiété lié à l'amiante :** Il ne faut plus nécessairement être salarié d'une entreprise inscrite dans le dispositif de "préretraite amiante" pour prétendre à une reconnaissance de son préjudice d'anxiété lié à l'amiante, conclut la Cour de cassation. Le droit commun de la responsabilité civile peut s'appliquer. *ActuEL|HSE le 08/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)
- [Cour de cassation – arrêt n° 642 du 05/04/2019.](#)

**La rechute AT n'interfère pas la procédure d'inaptitude :** La Cour de cassation, avec cet arrêt du 13 mars 2019, réitère sa jurisprudence selon laquelle, le salarié étant déclaré médicalement inapte, la délivrance de nouveaux arrêts de travail postérieurs à cette déclaration n'est pas de nature à ouvrir une nouvelle suspension du contrat de travail et à tenir en échec le régime juridique applicable à l'inaptitude. Par conséquent, l'employeur, à l'issue du mois suivant la déclaration définitive de l'inaptitude aurait dû rétablir le salaire. *ISTNF le 08/04/2019*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

**Arrêt maladie : l'employeur ne peut pas reprocher un abandon de poste s'il n'a pas organisé la visite de reprise.** Un salarié qui revient d'un arrêt maladie de plus de 30 jours doit être convoqué par l'employeur à une visite de reprise. Dans le cas contraire, le contrat de travail demeure suspendu. L'employeur ne peut alors pas reprocher au salarié ses absences injustifiées, tranche la Cour de cassation le 13 février 2019. *ActuEL/HSE le 23/04/2019.*

- [Cass. soc., 13 févr. 2019, n° 17-17.492](#)

**Les modifications de fiches de poste justifient-elles le recours à une expertise pour aménagement important ?** Les reformulations de fiches de poste qui ne modifient pas de manière substantiellement importante les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ne constituent pas un projet d'aménagement important justifiant une expertise du CHSCT.

- [Cass. soc., 6 mars 2019, n° 17-17.683](#)
- [Cass. soc., 6 mars 2019, n° 17-17.605](#)



**Parlement européen : les députés ont adopté des mesures visant à concilier carrière et vie privée.** Lors d'un vote final le 4 avril dernier, le Parlement a adopté de nouvelles règles sur le congé de paternité et le congé parental non transférable : Un congé de paternité minimal de 10 jours ouvrables, rémunéré au même niveau que le congé maladie, 2 mois de congé parental rémunéré non transférable, 5 jours de congé d'aidant par an, des modes de travail flexibles, incluant le télétravail. *Parlement européen, le 04/04/2019.*

- [Lire le communiqué.](#)

**Protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail.** Résolution législative du Parlement européen du 27 mars 2019 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail (COM(2018)0171 – C8-0130/2018 – 2018/0081(COD))

- [Lire la résolution.](#)

**Le Parlement européen adopte la directive encadrant les relations de travail :** « Améliorer les conditions de travail en favorisant un emploi plus transparent et plus prévisible tout en assurant la capacité d'adaptation du marché du travail », tel est l'objectif de la proposition de directive telle qu'issue des négociations avec le Conseil définitivement adoptée par le Parlement européen le 16/04/2019. Cette directive remplacera la directive « déclaration écrite » de 1991... et s'appliquera notamment aux travailleurs des plateformes numériques. *Liaisons Sociales quotidien le 18/04/2019.*

- [Télécharger la résolution législative du Parlement européen du 16/04/2019](#)



**Benzodiazépines et travail :** Les benzodiazépines sont les médicaments psychotropes les plus consommés en France. Un article de la revue « Références en santé au travail » fait une synthèse sur les niveaux de consommation de ces substances psychoactives en milieu de travail, leurs origines et leur impact. Les risques psychosociaux et les risques liés aux horaires atypiques sont des éléments à prendre en compte dans la mise en place des mesures de prévention. *RST, mars 2019.*

- [Télécharger l'article.](#)

**Le document unique est en sursis :** Rendu obligatoire dans le code du travail, il devrait être supprimé du fait, entre autres, que les petites entreprises ont du mal à l'appliquer. Bon nombre d'entre elles ne savent d'ailleurs pas à quoi il sert. Le document unique devrait être remplacé par des plans d'action conçus par les branches professionnelles. *Infoprotection le 01/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Les services de santé au travail sont les alliés des entreprises :** Ne tirez pas sur les services de santé au travail : ce sont vos alliés dans votre stratégie de qualité de vie au travail et de maîtrise de l'absentéisme. Ils méritent, certes, d'être réformés : de ce point de vue, certaines des pistes esquissées par le rapport Lecocq sont intéressantes. Mais l'étatisation portée par ce projet est un contresens historique. *Les Echos le 03/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Médecine du travail : la réforme que voudraient les directeurs de services de santé.** Les services de santé au travail sont sur la défensive. Pour le coup, ils ne semblent pas prôner l'immobilisme. Ils craignent au contraire que les "vrais" sujets soient occultés : ceux qui peuvent véritablement bousculer les pratiques des médecins, ou encourager les entreprises à lancer des plans de prévention. *L'Express le 04/04/2019.*

- [Lire l'article](#)

**Travail sur écran : réglementation selon le Code du travail et autres préconisations.** Les ordinateurs aux postes de travail ont beaucoup évolué...Il n'est pas rare qu'un employé utilise 2 voire 3 écrans en même temps. Plusieurs articles du Code du travail définissent les mesures à mettre en œuvre par l'employeur pour le travail sur écran, diverses préconisations sont également disponibles. *Atousante le 08/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Santé au travail : le gouvernement prépare un véritable big bang.** Comme pour toutes les autres réformes engagées par le gouvernement Philippe en matière sociale, celles de la santé au travail visent à gagner en efficacité. La prévention est mise à l'honneur, comme un meilleur accompagnement des salariés. Les premiers arbitrages seront rendus en juin. *L'Opinion le 09/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**ITW : Fautes d'orthographe, santé au travail... Ce qui change avec les nouveaux claviers.** - La première norme française sur les claviers numériques a vu le jour. Que va-t-elle changer au pays de l'Internet ? Thibault Grouas, chef de la mission des langues et du numérique à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France répond à ces questions dans une interview. *Le Figaro le 10/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Les services de santé au travail sont les alliés des entreprises".** "Ne tirez pas sur les services de santé au travail : ce sont vos alliés dans votre stratégie de qualité de vie au travail et de maîtrise de l'absentéisme", plaide Hervé Rabec, directeur du Sest, un SSTI d'Île-de-France, réagissant dans cette tribune à la réforme qui se dessine, sur la base du rapport Lecocq. "Ils méritent, certes, d'être réformés", concède-t-il. "Mais l'étatisation portée par ce projet est un contresens historique." *ActuEL|HSE le 12/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)



**Le présentisme ferait perdre des milliards d'euros aux employeurs** : Se rendre au travail malgré des problèmes de santé physique ou mentale est un phénomène en nette augmentation. D'après le rapport annuel sur la santé et le bien-être au travail du Chartered Institute of Personnel and Development (CIPD), une association professionnelle britannique de gestion des ressources humaines, 83% des salarié-es ont déjà observé des cas de présentisme dans leur entreprise. Et avec 62% du personnel déclarant se rendre au travail même en étant malade, la France est la championne d'Europe. *Slate le 15/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Bonheur au travail : halte au "happy washing" !** "Le bonheur au travail, je ne suis pas contre... je suis tout contre !" assène Pierre-Eric Sutter, psychologue du travail, directeur de Mars-lab et de l'Observatoire de la vie au travail. Un clin d'œil à Sacha Guitry qui mérite quelques éclaircissements. Est-il légitime de promouvoir le bonheur au travail ? *Focus RH, le 16/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**De nouveaux problèmes de sécurité et de santé émergent avec les changements au travail** : Un rapport publié en prologue à la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail le 28 avril, examine les résultats obtenus par l'OIT au cours des 100 dernières années et révèle certains des défis et des opportunités émergents pour la création de meilleurs environnements de travail. *ILO, le 18/04/2019.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

**Chutes de hauteur et risque amiante : priorités 2019 de la DGT.** Ce sont les chutes de hauteur et l'amiante qui mobiliseront en premier lieu les agents de l'Inspection du travail cette année, dans le champ de la santé et de la sécurité au travail. Le 10 avril dernier, Yves Struillou, directeur général du travail, présentait les priorités 2019 de cette administration. *Prévention BTP le 18/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Les commerces de détail alimentaire pourront travailler en soirée après 21 h sans tomber dans le travail de nuit** : A titre dérogatoire, dans des secteurs comme la presse, la radio, la télévision et le cinéma, la période de travail de nuit est d'au moins 7 h consécutives (au lieu de 9h) et doit comprendre l'intervalle entre minuit et 5h 00. La loi Pacte, définitivement adoptée par l'assemblée nationale le 11/04/2019, étend cette dérogation aux commerces de détail alimentaire. Pour bénéficier de cette dérogation, les commerces de détail alimentaire devront être couverts par un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord collectif de branche. *RF-Paye le 17/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Violence en milieu de travail avec une clientèle à risque : Un cercle vicieux ?** Faire l'objet d'un acte violent sur son lieu de travail est potentiellement traumatisant. Mais une première agression rend-elle le travailleur victime susceptible d'en subir d'autres ? Pour le vérifier, Josianne Lamothe, boursière de l'IRSST, a observé deux cohortes de travailleurs qui côtoient des patients à risque : ceux du milieu psychiatrique et de la protection de la jeunesse. *Prévention au travail, 17/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**ITW : Ils réparent les salariés cassés.** Dans l'ombre de leur cabinet, ils soignent et réparent les salariés cassés par le travail. Ils sont psy, médecin du travail, ou encore infirmière. De leur bureau, ils voient l'évolution du monde du travail, à travers les problématiques de ceux qui viennent les voir. Que constatent-ils ? Comment réparent-ils ces salariés cassés ? Rencontre avec Catherine Mieg, clinicienne du travail, auteure de "J'ai mal au travail, parcours en quête de sens", qui sort le 2 mai prochain. *LCI le 18/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Radon et tabagisme font exploser le nombre de cancers du poumon en Corse** : Le nombre de cancers du poumon est 30% plus élevé sur l'île de Beauté par rapport aux autres régions françaises. Les effets cancérigènes du radon sont connus depuis plus de vingt ans. Mais désormais, les autorités de santé alertent sur un autre danger. La présence de radon associée à la consommation de tabac créerait un cocktail explosif et multiplierait les risques de cancer du poumon par trois. *France Info, Allo Docteurs, le 23/04/2019.*

- [Lire l'article](#)



### **Sécurité au travail : 5 leviers pour développer une culture de prévention.**

Développer une culture de prévention pour renforcer la sécurité au travail est un véritable projet de changement. Pour passer de la conviction à l'action, la culture de prévention suppose une approche intégrée au fonctionnement de l'entreprise qui s'appuie sur les gens qui la constituent. Pour agir et réussir, voici 5 leviers organisationnels. *Miroir social*, 25/04/2019.

- [Lire l'article.](#)

### **Vaccination antigrippale en officine : population cible et lien avec le médecin traitant au JORF :**

Chose annoncée, chose due. Après deux ans d'expérimentation, la généralisation de la vaccination antigrippale à l'officine, actée par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2019 sera effective à compter d'octobre prochain. *Le Quotidien du médecin* le 25/04/2019.

- [Lire l'article.](#)

### **La maladie professionnelle d'un ouvrier agricole atteint de Parkinson enfin reconnue : « La fin d'un long parcours semé d'embûches. »**

Michel Geslin soupire. Son frère, Marcel, a perdu la vie à 74 ans, en juin dernier. Il a succombé à la maladie de Parkinson. Après avoir travaillé 37 ans dans des vergers à pommes. Le pôle social du tribunal de grande instance d'Angers vient de reconnaître qu'il a bien été victime de son activité. *Ouest-France* le 28/04/2019.

- [Lire l'article.](#)

### **Point épidémiologique Nouvelle Aquitaine :**

- [Surveillance sanitaire en région Nouvelle-Aquitaine. Point épidémiologique au 17 avril 2019.](#)



**Travailler avec une santé altérée : comment prévenir la désinsertion professionnelle ?** Cette étude identifie les conditions permettant l'élaboration de stratégies individuelles, collectives et organisationnelles favorisant la poursuite de l'activité. Elle explore à la fois les processus en cause et les voies de construction d'un travail soutenable, entendu comme permettant au travailleur de maintenir sa santé, ses compétences, son employabilité. *Références en santé au travail / INRS, mars 2019, 16 pages.*

- [Télécharger l'article.](#)

**Surveillance biologique des expositions professionnelles aux agents chimiques : les pratiques des équipes de santé au travail :** Les recommandations de bonne pratique pour la surveillance biologique des expositions (SBEP) aux risques chimiques ont été publiées en mai 2016. Afin de connaître leur utilisation, une enquête par questionnaire a été entreprise auprès de services de santé au travail (SST). Cette enquête met en évidence une bonne maîtrise du contenu des recommandations par les médecins en SST autonome. Dans les SSTI un besoin de formation sur la mise en œuvre de la SBEP selon ces recommandations est manifeste. *Références en santé au travail / INRS, mars 2019, 10 pages.*

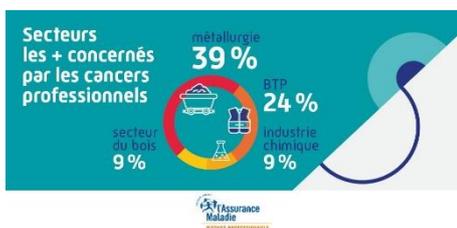
- [Télécharger l'article.](#)

**Grossesse : le travail de nuit augmente le risque de fausse couche :** Le travail de nuit altère notre santé. Et les femmes enceintes n'échappent pas à la règle. Selon une étude danoise, travailler au moins 2 nuits par semaine augmente le risque de fausse couche d'un tiers la semaine suivante. *Destination santé le 02/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire : l'Anses définit une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) pour l'exposition chronique par inhalation.** Le dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire est utilisé dans de nombreuses applications industrielles et commerciales. Suite à une analyse approfondie de l'ensemble des données de toxicité disponibles, l'Agence recommande une VTR chronique par inhalation pour la forme P25 du  $\text{TiO}_2\text{-NP}$  de  $0,12 \mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$ . A partir de cette valeur de référence, des évaluations de risques sanitaires seront menées dans le cadre des actions de gestion des installations et sites industriels en France. Il s'agit par ailleurs, de la première VTR élaborée pour un nanomatériau en France. *ANSES le 02/04/2019, 120 pages.*

- [Télécharger l'avis et le rapport.](#)



**Rapport « Santé travail : enjeux et actions » :** Cette année, le rapport a pour thème les **cancers reconnus d'origine professionnelle**. En moyenne, 1 840 cancers professionnels sont reconnus chaque année en France, principalement chez des ouvriers retraités et en lien avec l'amiante. En 20 ans, le nombre de cancers professionnels reconnus a été multiplié par 3, pour un coût d'1,2 milliard d'euros aux entreprises à travers leurs cotisations AT/MP. *Assurance Maladie - Risques professionnels le 11/04/2019, 28 pages.*

- [Télécharger le rapport.](#)

**Comportements d'activité et conditions de travail des salariées autour d'une naissance : quels liens ?** Dans quelle mesure les ressources dont disposent les femmes salariées dans leur travail et les expositions auxquelles elles y sont soumises sont liées au fait qu'elles réduisent leur temps de travail ou arrêtent leur activité à la suite d'une naissance ? L'étude conjointe des enquêtes *Conditions de travail* de 2013 et de 2016 (CT 2013 et CT-RPS 2016) permet d'éclaircir cette question pour les salariées ayant eu un enfant entre les deux interrogations. *DARES le 12/04/2019, 60 pages*

- [Télécharger le rapport.](#)

**L'exposition aux risques du travail : quels écarts de perception entre les salariés et leurs employeurs ?** Les employeurs ont une obligation de prévention des atteintes à la santé au travail pour assurer la sécurité des salariés. Mais leurs perceptions de ces risques sont encore peu étudiées. En s'intéressant à la subjectivité des personnes, cette étude a pour objectif de décrire les écarts entre les perceptions des employeurs et de leurs salariés en termes d'exposition aux risques physiques et psychosociaux. Des modèles logistiques permettent ensuite d'identifier les caractéristiques et contextes de travail associés à la divergence de perception de ces risques. *DARES - Document d'études 2019-230, 16/04/2019.*

- [Document d'études 2019-230 - L'exposition aux risques du travail](#)
- [Données complémentaires - L'exposition aux risques du travail](#)

**Utilisation de produits ménagers et qualité de l'air intérieur : enjeux sanitaires liés à une séance de ménage, substances d'intérêt et bonnes pratiques.** Les produits ménagers sont des produits répandus dans notre quotidien et leur utilisation génère des émissions de substances volatiles dans l'air intérieur. Les risques associés sont aujourd'hui imparfaitement évalués. L'Ineris publie l'étude « Utilisation de produits ménagers et qualité de l'air intérieur : enjeux sanitaires liés à une séance de ménage, substances d'intérêt et bonnes pratiques ». Celle-ci a pour objet de caractériser les risques sanitaires associés à une utilisation domestique de produits ménagers lors d'une séance complète de ménage et de recommander des pratiques permettant d'assurer l'absence de risque préoccupant. *INERIS le 26/04/2019.*

- [Lire le communiqué et télécharger l'étude.](#)

**BTP - Outils numériques et matériels innovants :** L'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP, a mené une enquête inédite sur les principales utilisations des outils numériques et matériels innovants dans les entreprises artisanales du BTP ainsi que leurs attentes et besoins sur ces thématiques pour mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé et sécurité. *IRIST le 29/04/2019.*

- Télécharger la [synthèse de l'étude](#)
- Télécharger le [communiqué de presse](#)

## Sur le web

**Mieux vivre le travail de nuit :** Développé par l'IRSST et accessible gratuitement en ligne, "Mieux vivre le travail de nuit" s'adresse à toutes les personnes qui doivent travailler la nuit, de façon occasionnelle ou régulière. Comme les horaires et les contraintes de chacun varient énormément, chaque personne devra adapter l'information présentée et les stratégies proposées en fonction de sa situation personnelle. Il comprend quatre modules que chacun peut parcourir à son rythme :

- [Le premier module](#) permet d'évaluer l'effet du travail de nuit sur le salarié.
- [Le deuxième module](#) lui apprend à connaître son cycle du sommeil.
- [Le troisième module](#) l'aide à mettre en évidence les obstacles à un bon sommeil.
- [Le quatrième et dernier module](#) lui permet de choisir ses stratégies pour mieux vivre le travail de nuit.

D'autres ressources sont également disponibles : questionnaires, brochures, agendas du sommeil, recommandations, carnets de notes, liens, ... *IRSST/CÉAMS, janvier 2019.*

- [Aller sur le site dédié.](#)

**Souffrance au travail :** Comment doit réagir un chef d'entreprise, lorsqu'il reçoit un courrier ou un mail d'un de ses collaborateurs où celui-ci évoque sa souffrance au travail ? « *Le droit pour moi* », 4mn 39.

- [Lire la vidéo.](#)

**TV : Le travail qui casse :** Réduction des coûts, accélération des cadences, flexibilité à outrance, traumatismes... Parfois, on aime son travail, mais on n'y arrive plus.. "Envoyé spécial" a rencontré des salariés qui craquent et a suivi un médecin du travail itinérant. Reportage diffusé le 11 avril 2019, 31mn 03.

- [Lire la vidéo.](#)

**De la protection de la santé à la surveillance sans limite** : A l'occasion de la journée mondiale de la santé et la sécurité du travail, un rapport de l'Organisation Internationale du Travail alerte sur les risques nouveaux et émergents d'un monde du travail en constante mutation. Dystopie ? Non, c'est déjà le cas. *France Culture, 27/04/2019, 4 mn.*

- [Lire l'article et réécouter l'émission.](#)

**Belgique, Un nouveau site officiel pour prévenir et détecter le burn-out** : Le site internet [stressburnout.belgique.be](http://stressburnout.belgique.be) dispense des conseils et collecte des témoignages à l'attention des travailleurs comme des employeurs. L'outil s'articule en cinq onglets pour « *prévenir* » le burn-out, le « *reconnaître* », « *se reconstruire* » et gérer « *l'après burn-out* ». Enfin, il aiguille les travailleurs – salariés comme indépendants –, les proches et les employeurs vers « *qui s'adresser* ». Le site propose en outre un trajet de navigation spécifique pour les prestataires de soins.

- [Aller sur le site.](#)

**www.prith-nouvelleaquitaine.fr** : Ouverture du site internet du Plan Régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) de Nouvelle-Aquitaine. Destiné aux professionnels de l'emploi des personnes en situation de handicap, le site a pour vocation de capitaliser et de partager des informations et des pratiques locales, en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail.

- [Aller sur le site.](#)

## La boîte à outils

**Je perce, je coupe, je ponce, j'amiante ?** tel est le slogan de la campagne d'information et de sensibilisation à l'amiante, lancée par la CGSS Guyane, la DIECCTEE et l'ARS Guyane.

- [Télécharger le document.](#)

**Surveillance post-professionnelle** : c'est la possibilité d'un suivi médical pris en charge par la CPAM. Plaquette explicative à destination des salariés qui ont été exposés au cours de leur vie professionnelle à des substances cancérogènes ou à certains risques. *Alpes Santé Travail, avril 2019.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

**Les perturbateurs endocriniens en milieu professionnel** : Cette plaquette fait le point sur les perturbateurs endocriniens : de quoi parle-t-on ? Les effets sur la santé et la prévention en entreprise, quel suivi médical ? *Carsat Centre Val de Loire - Direccte Centre Val de Loire - Réseau Présanse - APST Centre Val de Loire - MSA - Ministère du travail, 01/2019, 2 pages.*

- [Télécharger le dépliant](#)

**Le mal de dos dans les secteurs les plus touchés** : Certaines activités professionnelles sollicitent davantage le corps humain et notamment la région des lombaires : l'aide et les soins à la personne, le transport et la logistique, le commerce, la gestion des déchets et le bâtiment. Des actions de prévention spécifiques aux activités de ces secteurs sont proposées aux employeurs afin de limiter les risques de mal de dos. *Ameli le 10/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)
- Brochure « [Mal de dos au travail ? Les clés d'une prévention efficace](#) » ;
- 5 fiches mémos sectorielles « Solutions pour agir contre le mal de dos » :
  - [secteur de l'aide et des soins à la personne](#)
  - [secteur du transport et de la logistique](#)
  - [secteur du commerce](#)
  - [secteur de la collecte et du recyclage des déchets](#)
  - [secteur du bâtiment](#)

**Risque bruit et directive machines : le guide "acheter silencieux" promu par la DGT.** Résultat d'une coopération au niveau européen, ce guide pédagogique mis en ligne par le Ministère du travail, a été élaboré et traduit en sept langues par les membres du Groupe de coopération administrative pour la [directive Machines](#) (ADCO Machines). Il a pour but de fournir aux responsables des conseils pour mieux intégrer le facteur bruit lors de l'achat de machines industrielles. Pour mémoire, l'exposition prolongée au bruit des machines est la principale cause de troubles de l'audition d'origine professionnelle mais également un facteur de fatigue, de stress et d'accidents. *Ministère du travail le 04/04/2019.*

- [Lire l'article et télécharger le guide.](#)

**"Comment optimiser le retour en emploi ?"** : Ce guide, réalisé dans le cadre de l'action 13 du Plan Régional Santé Travail 2016-2020 normand, se propose d'apporter des conseils pratiques pour aider les dirigeants de structures, les encadrants, mais aussi les salariés et les représentants de salariés à y voir plus clair et à identifier les leviers pour optimiser le retour et le maintien dans l'emploi et mettre en place des démarches de prévention de la désinsertion professionnelle. *ARACT Normandie, avril 2019, 20 pages.*

- [Télécharger le guide](#)

**Comment agir face au harcèlement sexuel au travail ?** Le Ministère du travail publie un guide pour prévenir, agir et sanctionner. Le document s'adresse aux victimes, aux témoins et aux employeurs.

- Coté employeur : Quelles actions mener pour satisfaire à mon obligation de prévention ? Comment agir concrètement suite à un signalement ? Comment procéder à une enquête interne ? Comment assurer la poursuite des relations de travail au cours et à son issue ? ...
- Coté salarié : Suis-je victime ou témoin d'un harcèlement sexuel ? Comment et à qui le signaler dans l'entreprise ? Sur qui m'appuyer dans et en dehors de l'entreprise ? ...

*Ministère du travail le 23/04/2019, 54 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

**Agression, violence accident grave** : Le service de santé au travail de Nancy (ALSMT) vient de publier deux plaquettes à destination du salarié et de l'employeur : Rappel réglementaire, conséquences possibles, interlocuteurs privilégiés. *ALSMT, 04/2019.*

- [Télécharger la plaquette salarié.](#)
- [Télécharger la plaquette employeur.](#)

**Fiche d'information sur les nanomatériaux manufacturés sur le lieu de travail** : L'EU-OSHA présente les faits clés sur les nanomatériaux manufacturés au travail pour faire le lien avec sa campagne "Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses" sous la forme de fiches. Que sont les nanomatériaux manufacturés ? Quelles sont les mesures législatives sur la sécurité et la santé au travail applicables ? Quels types d'exposition ? Quelle évaluation des risques ? Quelles mesures prendre pour maîtriser ces risques ? La fiche répond à ces questions, fournissant informations et conseils sur la gestion des risques posés par cette technologie en rapide évolution, utilisée dans de nombreux domaines et susceptible d'avoir divers effets toxiques. *EU-OSHA le 05/04/2019.*

- [Télécharger la fiche d'information](#)

**Vaccinations en milieu professionnel** : la fiche pratique a été mise à jour en tenant compte du calendrier des vaccinations 2019 et la suspension de l'obligation de vaccination contre la tuberculose pour les professionnels de santé. *STL limousin, avril 2019.*

- [Télécharger la fiche pratique.](#)

**Caractéristiques socioprofessionnelles, reconnaissance en maladie professionnelle et devenir fonctionnel et professionnel de patients opérés d'un syndrome du canal carpien en Île-de-France (2009-2012) :** Cette étude menée par Santé publique France en partenariat avec le Réseau Prévention Main Île-de-France (IdF), chez des patients opérés d'un syndrome du canal carpien (SCC), décrit les caractéristiques socio-professionnelles (CSP, déclaration en maladie professionnelle...) des patients et leurs liens avec la durée d'arrêt de travail. *INVS le 03/04/2019, 21 pages.*

- [Télécharger la synthèse.](#)

**Observatoire de la sécurité des médecins 2018 :** Le Conseil national de l'Ordre des médecins a publié début avril les résultats de l'Observatoire de la sécurité des médecins pour l'année 2018. Alors que la barre symbolique des mille incidents remontés par les médecins à leurs Conseils départementaux de l'Ordre avait été franchie en 2017, l'année 2018 est marquée par une nouvelle augmentation, avec 1 126 déclarations d'incidents, soit une hausse de près de 9%. Les généralistes sont les médecins les plus touchés mais d'autres spécialités également comme les **médecins du travail**. *CNOM, le 04/04/2019.*

- [Intégralité des résultats de l'Observatoire de la sécurité des médecins](#)
- [Communiqué du 4 avril 2019](#)

**Autonomie dans le travail :** Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux de 2016 concernant l'autonomie des salariés dans la réalisation des tâches qui leur sont confiées ainsi que la façon dont le travail permet ou non aux salariés de se développer personnellement. *DARES, Synthèse.Stat' n°26, 04/04/2019.*

- [Synthèse Stat' n°26 - Autonomie dans le travail](#)
- [Données à télécharger - Autonomie dans le travail](#)

**Rapports sociaux au travail :** Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux de 2016 concernant les différents aspects des rapports sociaux au travail. *DARES - Synthèse Stat' n°27, 11/04/2019.*

- [Synthèse Stat' n°27 - Rapports sociaux au travail](#)
- [Données à télécharger - Rapports sociaux au travail](#)
- [Consulter l'infographie publiée par ActuEL|RH.](#)

**Conflits de valeurs et exigences émotionnelles :** Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux de 2016 concernant les indicateurs relatifs aux conflits de valeurs et aux exigences émotionnelles. *DARES - Synthèse Stat' n°28, 18/04/2019.*

- [Synthèse Stat' n°28 - Conflits de valeurs et exigences émotionnelle](#)
- [Données à télécharger - Conflits de valeurs et exigences émotionnelle](#)

**Reconnaissance, insécurité et changements dans le travail :** Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux de 2016 concernant les indicateurs relatifs à la reconnaissance et l'évaluation du travail, à l'insécurité de l'emploi et aux changements organisationnels. Ce volume recouvre deux des six axes d'analyse des risques psychosociaux construits par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail : les rapports sociaux au travail (axe 4) et l'insécurité de la situation de travail (axe 6). *DARES - Synthèse Stat' n°29, 26/04/2019.*

- [Synthèse Stat' n° 29 - Reconnaissance, insécurité et changements dans le travail](#)
- [Données à télécharger - Reconnaissance, insécurité et changements dans le travail](#)

**Accidents du travail et de trajet des salariés seniors en France en 2011 et 2012 :** Le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire vient de publier les résultats d'une étude dont le but était de comparer des indicateurs nationaux descriptifs des accidents du travail et de trajet chez les salariés seniors (50 ans et plus) et les salariés plus jeunes (moins de 50 ans). L'étude a permis de mettre en évidence que les accidents du travail étaient moins fréquents chez les seniors que chez les salariés plus jeunes. *BEH, 23/04/2019, 8 pages.*

- [Lire l'article et télécharger les résultats.](#)

**Santé au travail : les inégalités femmes-hommes s'accroissent :** En regard des données de sinistralités de la Caisse nationale de l'assurance maladie, l'Anact observe que les femmes sont davantage exposées aux maladies professionnelles et aux accidents du travail. *Les Echos Business le 19/04/2019.*

- [Lire l'article.](#)

**Drogues et addictions, données essentielles – Édition 2019 :** Qui consomme de l'alcool, du tabac, du cannabis et d'autres substances illicites ? Quelles sont les conséquences sanitaires, sociales et pénales de ces usages ? Quel est l'état de l'offre ? Quelles réponses publiques sont apportées ? L'édition 2019 de « Drogues et addictions, données essentielles » fournit, à propos de ces thématiques et de nombreuses autres, les données les plus récentes scientifiquement validées. *Fédération addiction le 18/04/2019.*

- [Télécharger le communiqué de l'OFDT](#)
- [Télécharger la synthèse et perspectives](#)
- [Télécharger le rapport complet](#)

## Nouveautés INRS

### Brochures :

- [ED 4701](#) : Ce catalogue regroupe l'essentiel des documents INRS (brochure, dépliants, affiches, vidéos...) sur la prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et des soins à la personne à domicile ou en établissement.
- [ED 6150](#) : Travailler avec des produits chimiques.
- [ED 6242](#) : EHPAD, préserver la santé des personnels tout en optimisant la qualité des soins.
- [ED 970](#) : Evaluation du risque incendie dans l'entreprise.
- [ED 98](#) : Les appareils de protection respiratoire.
- 

### Vidéos :

- [Anim-170](#) : Travail de nuit et travail posté, 2mn 47 (web uniquement).
- [Anim-165](#) : Comment utiliser le logiciel Protecpro ? (web uniquement).

### Fiches toxicologiques (29/04/2019) :

- [Chlorures d'alkyldiméthylbenzylammonium \(FT 253\)](#) (Nouvelle édition)
- [Solvants aromatiques \(FT 106\)](#)
- [Chlorure d'hydrogène \(ou acide chlorhydrique\) et solutions aqueuses \(FT 13\)](#)
- [gamma-Butyrolactone \(FT 247\)](#)
- [Acétonitrile \(FT 104\)](#)
- [Hydrazine, hydrate d'hydrazine et solutions aqueuses \(FT 21\)](#)

## Congrès, colloques, conférences

### **35<sup>èmes</sup> journées nationales de santé au travail dans le BTP du 22 au 24 mai 2019 :**

Le thème retenu est « les particules fines dans le BTP ».

- [Présentation en vidéo.](#)
- Consulter [en ligne le pré programme complet](#) et [le dossier presse.](#)

**19<sup>ème</sup> colloque de l'ADEREST les 14 et 15 novembre 2019 à Toulouse.** Ce colloque réunira des spécialistes des questions de santé et travail, chercheurs, universitaires et médecins du travail : il permettra de faire un état des études et recherches en épidémiologie sur les thèmes santé et travail dans un contexte d'évolutions majeures du monde du travail. Les conférences invitées seront l'occasion de faire le point sur les perspectives et défis pour la santé et la prévention en milieu professionnel.

- [En savoir plus.](#)

« **Substances dangereuses, les risques se dévoilent** » : Les vidéos et diaporamas du colloque du 11 octobre 2018 sont en ligne. *PRST NA, 30/04/2019.*

- [Accès au site dédié](#)

## Le quotidien d'un ouvrier sur le chantier de Notre-Dame

**80 métiers différents !** : Sur le chantier s'activent beaucoup de personnes : des manœuvres, des hommes de corvée, des apprentis, des centaines d'ouvriers spécialisés (on disait alors des œuvriers du mot œuvre) et des bénévoles. Tous étaient guidés par les maîtres qui dirigeaient la construction : le maçon, le menuisier, le verrier... Un grand nombre de femmes, selon leurs forces et leurs talents, participaient aussi à la construction de Notre-Dame de Paris : certaines faisaient le mortier, d'autres le plâtre, d'autres encore les décors...

- [Le quotidien d'un ouvrier sur le chantier de Notre-Dame](#)
- [Les bâtisseurs de cathédrales au service d'une grande œuvre](#)